

● **Septembre 1705 :**

AC Orange, BB 35, fol. 316, délibération du 6 septembre 1705

Délibération pour la réparation des chaussées de l'Aygues, à Orange.

● **Novembre 1705 :**

En novembre 1705, de la viguerie d'Annot aux portes de Marseille, toute la Provence est concernée. Que l'on en juge par le bilan établi par les représentants de la Province en une liste quasi interminable de lieux saccagés, basée uniquement sur les procès-verbaux remis au greffe des Etats de Provence, mais un bilan très incomplet et provisoire :

ADBR, C 2087, Secours aux communautés des Etats de Provence

Tableau des pertes et dommages des crues, débordements, orages pertes de récoltes et de terrains au cours de l'automne-hiver 1705-1706

Vigueries touchées par les orages, débordements	Nombre de communautés concernées	Evaluations reprises par les bureaux
Viguerie d'Aix	11 communautés	110 127 livres
Viguerie de Tarascon	5 communautés	[Bilans non chiffrés]
Viguerie de Forcalquier	12 communautés	78 283 livres
Viguerie de Sisteron	28 communautés	130 482 livres
Viguerie de Grasse	2 communautés	6 850 livres
Viguerie d'Hyères	3 communautés	105 350 livres
Viguerie de Draguignan	12 communautés	122 359 livres
Viguerie de Digne	22 communautés	93 703 livres
Viguerie de Saint-Paul	4 communautés	17 966 livres
Viguerie de Moustiers	1 communauté	[Bilan non chiffré]
Viguerie de Castellane	13 communautés	[Pas de bilan chiffré]
Viguerie d'Apt	13 communautés	44 500 livres [Estime très partielle]
Viguerie de Saint-Maximin	6 communautés	85 984 livres
Viguerie de Barjols	2 communautés	3 000 livres [partiel]
Viguerie de Guillaumes	17 communautés	19 450 [très partiel]
Viguerie d'Annot	7 communautés	56 805 livres [partiel]
Viguerie de Colmars	2 communautés	[Non chiffré]
Viguerie de Seyne	9 communautés	80 172 livres
Val de Barrême	3 communautés	[Pas d'estimations]
	Total (d'après les bureaux)	1 262 124 livres

Il manque des estimations pour toutes les vigueries et une note précise qu'il y a "*beaucoup de communautés qui n'ont pas encore remis leurs verbaux*". Beaucoup d'entre elles ne figurant pas dans ce total n'ont estimé que la proportion de leurs pertes, en rapport avec l'estime cadastrale totale de leur terroir.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Viguerie de Sisteron :	
Clamensanne	diminué de 1/14
Curbans	diminué de 1/22
La Motte du Caire	diminué de 1/26
Noyers	diminué de 1/5
Briançonnet	diminué de 1/6
Viguerie de Draguignan :	
Comps	détérioré de un tiers et 1/2
Salernes	détérioré de 1/4
Viguerie de Digne :	
Aynac	diminué de 1/25
Esclangon	diminué de 1/8
La Robine	diminué de 1/4
Les Sieyès	diminué de 1/15
Gaubert	diminué de 1/7
Saint-Jeurson	diminué de 1/12
Taneron	diminué de 1/10
Viguerie de Castellane :	
Argens	diminué de 1/3
Châteauvieux	diminué de 1/2
La Garde	diminué de 1/2
La Mure	diminué de 1/2
Vergons	diminué de 1/3
Viguerie d'Apt :	
Vaugine	détérioré des 2/3
Viguerie de Guillaumes :	
La Rochette	diminué de 1/3
Le Puget-Figette	diminué de 1/4
Sallagriffon	diminué de 1/3
Val de Barrême :	
Clumans	détérioré de 1/6

- La Durance et le Rhône :

BM Arles, ms 227, Mémoires de Louis Pic, d'Arles

Le Musée, n°13, 1874

"Environ la fin du mois d'octobre 1705, il plut ici durant sept à huit jours avec tant de violence, que le Rhône en devint furieusement gros, et sa rapidité fut si forte qu'il emporta une grande partie de la chaussée proche de la ville de Tarascon, de sorte que la grande ouverture que ce fleuve avait faite, inonda entièrement le terroir du Trébon, et ensuite celui du Plan du Bourg. Comme cette eau demeura plusieurs jours dans ce pays inondé, les blés qu'on avait semés furent presque tous perdus, surtout aux terres semées du Plan du Bourg parce que l'eau y demeura plus longtemps que dans les campagnes du Trébon, et ainsi, les blés semés quoiqu'en petit nombre (à cause que l'inondation avait empêché d'achever entièrement les semences) se conservèrent et ne reçurent que peu de dommages dans ce terroir, il n'en fut pas de même pour celui du Plan du Bourg. Cependant, toutes les eaux s'étant entièrement écoulées dans la mer, et le pays du Plan du Bourg étant à sec, on eut encore le temps de semer de nouveau en tous les endroits où les blés s'étaient pourris ou

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



gâtés, mais ces nouvelles semences ne furent pas plus tôt achevées, que les pluies recommencèrent à tomber avec une furie déréglée le lendemain des fêtes de Noël, de sorte que la chaussée de Tarascon n'étant pas encore achevée de réparer, le Rhône qui était devenu extrêmement gros dans ce temps là, n'eût pas de peine à se faire un passage pour inonder de nouveau le pays de Trébon et celui du Plan du Bourg : ce qui arriva le 3^e de janvier 1706, et fit partout où il passa un terrible ravage, cent fois plus ruineux et plus dommageable que celui qu'il avait fait quelques jours devant la Toussaint en 1705, et acheva de perdre et de gâter entièrement les blés du quartier du Trébon qui avaient résisté à la première inondation. Véritablement, on ressema de nouveau dans ce terroir, mais il n'en fut pas de même au Plan du Bourg, où les eaux restèrent jusqu'au commencement de février, ce qui empêcha qu'on pût semer du blé dans ces terres. A la fin, le Plan du Bourg étant tout à fait à sec, environ la mi-février, les propriétaires des terres de ce pays, le voyant qu'il n'était plus temps de semer, semèrent des grains grossiers qui sortirent en peu de jours [...] mais leur espérance fut vaine : la sécheresse continuelle qui dura presque tout l'été dessécha si fort ces grains grossiers lorsqu'ils étaient en herbe, qu'on eût de la peine d'en retirer la semence".

AC Avignon, DD 132

Lettre aux consuls par Dominique de Balbis de Berton, qui indique que *"les grandes et continues pluies qui ont régné en ce pays ont commencé quelques jours avant la feste de la Toussaint de l'année 1705 durant environ deux mois, nous ont causé deux grandes inondations du fleuve du Rosne, le 4 novembre 1705, et la seconde le 2 janvier 1706"*.

ADBR, C 2087, Verbal de l'inondation arrivée le 2^e novembre 1705 et déclaration des dommages soufferts, extrait du registre de la Cour ordinaire de Barbentane, 2 novembre 1705.

A Barbentane, le même 2 novembre, les eaux de la Durance, avec celles du Rhône, submergèrent toutes les terres, de plus de cinq pans [1,25 mètre]. Les récoltes étaient perdues et l'on ne pouvait plus nourrir les bestiaux, les luzernes étant noyées, les pailles emportées ou pourries : *"Les maire et consuls remontrent que la nuit passée, les eaux de la rivière de Durance et du Rone ont inondé tout le terroir de la plaine et de ce lieu et avec une sy grande abondance et rapidité que tous les bois coupés qui se trouvent à la campagne et les pail[l]es sont toutes emportées, toutes les terres semées se trouvent submergées de plus de cinq pans d'heau, les herbes et luzernes qui sont mesmes tout près dud. lieu sont tous noyées de même que les jardins, les bastimens des granges escroulés et partie d'iceux abatus et les arbres arrachés [...]"*.

"Les maire et consuls obligés de risquer leur vie", pour aller secourir les habitants dans les dites granges, sont allés dans tout le terroir en bateau. Les récoltes sont dites perdues et il est impossible de nourrir les bestiaux tant gros que menus. Ils se disent n'être plus en état de payer les tailles. Ils en informent l'Intendant *"pour obtenir dédomagement contre le corps de la province et des contributions pour les réparations nécessaires dudit terroir de Barbentane attendu les inondations fréquentes d'iceluy, et notamment celles arrivées es années dernières Mil sept cent deux et Mil sept cent quatre, comme il en résulte des verbaux sur ce dressés"*. Ces deux *"verbaux"*, envoyés aux procureurs du pays et datés du 27 novembre 1702 et du 31 juin 1704.

Le 6, après retrait des eaux, l'étendue du désastre fut évident. Le *"verbal de l'inondation arrivée le 2^e novembre 1705 et déclaration des dommages soufferts"* de Barbentane est en effet éloquent. Outre la perte des fourrages, des *"granges"* s'écroulèrent. On soulignait la fréquence de ces inondations dans ce lieu, celle de 1702 et celle de 1704. Par exemple, au quartier dit des *"Mottons"*, semés, jardins, fruits étaient *"entièrement gâtés"*, les herbes

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



embourbées, "où il nous a apareu de grands creus", quantité d'arbres et de bois coupés et pailles emportées, les autres pourries et gâtées.

Les noms de quartier peuvent ne pas avoir perduré jusqu'à nos jours et peuvent être l'objet d'une sorte d'archéologie toponymique :

- Quartiers du Grand et du Petit Rechaussier

Les experts constatent que tous "*les semés de bledz de toutes les terres [sont] couverts de limon mauvais à cause des sables qui paroissent au dessus d'iceluy*". Les vignes "*entourbées et ensablées parties desquelles il nous a paru de grand creus et terrain et souches emportés*", arbres arrachés. Les pailles aussi arrachées et en partie emportées.

- Quartiers du Grand et Petit Romete

Même constat. Les granges, en partie "*à des endroits tout abatus, les autres envahies par le limon*".

- Les Brassières

Les luzernes toutes inondées et embourbées d'un "*mauvais limon brulant*" et en partie par le sable.

- Les "Isles"

Terres inondées.

- Le Mottons Rechaussier

Tous les semés de même couverts et embourbés.

- Le Bousquet baulière

Idem.

- Le Grand Bousquet

Idem sur jardins, vignes et fruits.

- Malives

Semés, luzernes, partie des vignes avec des eaux croupissantes, quantité de haies abattues et "*des trous et excavations dans les penchans des terres*".

- Quartier du Mottons

Semés, guérets, jardins et fruits "*entièrement gastés*". Les herbes embourbées "*où il nous a apareu de grands creus, quantté d'arbres et bois coupés et pail[l]es emportées*", les autres pourris et gâtés.

ADBR, C 2087, Procès-verbal de Noves

La Durance elle-même se trouva "*extraordinairement enflée et débordée*" à Noves, où elle fit pour 25 000 livres de dégâts. Les deux grands canaux appelés les Anguillons, "*qui tirent les eaux des paluns, et marets [sic] des terroirs de Saint-Rémy, Eygalières, Mollegès, Saint-Andiol, Verquières et autres lieux*" inondèrent à leur tour, peut-être par surhaussement du plan de ces marais.

AC Barbantane, BB 16, délibération communale du 5 novembre 1705, fol. 54v°.

A Barbantane : inondation du Rhône et de la Durance. Pas de récolte au mois de novembre et au mois de décembre, les eaux ayant noyé tous les semés et emporté tous les foins.

AC Tarascon, BB 44, délibération du 6 décembre 1705, fol. 171

AC Tarascon, BB 44, délibération du 15 décembre 1705, fol. 173

Le 6 décembre, le conseil de ville note que "*le mois dernier [novembre 1705], lors du débordement du Rosne, l'on garantit avec beaucoup de peine et frais considérables la ville pour que l'eau n'y entrât pas, et principalement du costé des Augustins*". Mais le 15 décembre, "*comme les chaussées du terroir de cette ville ont été en partie emportées par la*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

dernière inondation du Rhône, et que ladite rivière augmente tous les jours", le conseil s'inquiète de voir surgir une seconde inondation, qui ruinerait entièrement le terroir.

ADBR, C 2087, Tarascon : Verbal fait par M. Bertet, subdélégué de Monseigneur l'intendant au sujet de l'inondation arrivée au terroir de Tarascon, opération terminée le 27 janvier 1706.
Concerne un peu l'inondation du 2 novembre 1705 et surtout celle du 2 janvier 1706

Rappel de la 1^{ère} inondation qui a occasionné un "verbal", le 2 novembre 1705 car *"le deuxième du courant, ladite rivière auroit si fort grossi que les eaux auroint encore inondé tous le terroir et causé de plus grands dommages que la première fois"*.

Tout le terroir de Tarascon fut inondé : les consuls se portèrent à cheval sur les digues et virent trois ouvertures, respectivement de 52 cannes, 54 cannes et 40 cannes. En tout, près de 300 mètres de chaussées.

Le subdélégué et sa suite, maire et consuls, se portent à cheval sur les chaussées du côté de la Condamine, *"et avons veu, que depuis la ville jusques à l'hôpital Saint-Lazare, on avoit fait un levadon sur ladite chaussée qui empêcha les eaux d'y passer dessus"*. Mais à 200 pas de l'hôpital, on découvre une ouverture dans la chaussée, de 52 cannes de long et 3 [env. 6 m] en profondeur, le chemin d'Avignon attendant, coupé et *"crusé"*.

Trois cents pas plus loin, vers Boulbon, on constate une 2^e ouverture *"qui va jusques à l'acoule"* [plus communément *"encoule"*] dite du *"crüs [creux] de Gaillon"*, de 54 cannes de long, 7 de large et 3 cannes de profondeur.

Une troisième ouverture a 40 cannes de long.

Ces trois premières ouvertures faites par la 1^{ère} inondation furent *"élargies et creusées par la deuxième"*.

ADBR, C 2087, Procès-verbal des dommages des eaux à Tarascon, fait le 20 novembre 1705, par le subdélégué de l'Intendant.

Le second du mois de novembre 1705, *"la rivière de Rosne ayant grossy sy extraordinairement à cause des pluyes continuelles pendant environ huit jours"*, cette situation entraîna la rupture des chaussées malgré toutes les précautions prises.

"Cette inondation a duré pendant huit jours, et entra mesme dans un quartier de la ville par transpiration des murailles d'icelle [...]".

Le subdélégué requis part faire sa visite à cheval en passant par la porte de la Condamine.

Il constate :

- proche l'hôpital Saint-Lazare, une brèche de 50 cannes, de la couronne jusqu'à moins 3 cannes en terre (6 m de creux)
- à 50 pas, une 2^e brèche de 40 cannes (avec un creusement de 2 cannes *"sous le planche"* seulement)
- à 30 pas de celle-ci : une autre brèche de même dimension
- à la montagne du Pas de Bouquet, située à une lieue environ, pas de brèches, mais seulement diverses *"fraches"* faites par le Rhône *"à fleur de couronne"* de cette chaussée.

AC Boulbon, BB 19, délibération du 8 novembre 1705

Paiement des personnes ayant travaillé aux chaussées du Rhône lors de l'inondation du Rhône.

AC Cavaillon, BB 19, délibération communale du 10 novembre 1705, fol. 447.

On emploie 10 louis d'or à la réparation de la levade et le conseil se plaint que *"les bateaux de la rivière de Durance estant tous par terre à cause de la grande inondation des eaux et débordement de la rivière"*.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



IMBEAUX, M.-E., "La Durance : régime, crues et inondations", in *Annales des Ponts et chaussées*, 7^e série, tome 3, 1892.

1^{er} novembre 1705 : Grande crue du Coulon.

AC Arles, BB 41, délibération du 8 novembre 1705, fol. 568v°-569

"Le fleuve du Rhône ayant grossi extraordinairement au comancement de ce mois, les eaux ont passé sur les chaussées, les ont rompues et écroulées en divers endroits comme tout le monde en est informé, en sorte que la perte de tous les habitans est inestimable soit pour ne pouvoir jouir des herbages sablés ou inondés, soit pour les bleds semés qu'on n'aura pas peut-être le temps de resemer, soit pour les grandes réparations qu'il sera nécessaire de faire pour mettre lesdites chaussées en état et encores plus grandes pour les roubines et vidanges de ce terroir".

AC Arles, BB 41, délibération du 10 janvier 1706, fol. 6

Paiement des terrailons employés à garder et repérer les chaussées des Salins pendant quinze jours *"depuis le 1^{er} novembre que le Rhône avait subversé et rompu les chaussées"*. Paiement des mariniers employés à secourir les gens lors de l'inondation.

AC Arles, HH 3, n°81, Extrait du verbal d'accedit fait par Monsieur le Lieutenant dans le terroir d'Arles concernant la description de l'état des lieux des pertes souffertes par les habitants à cause de l'inondation du Rhône du 3 novembre 1705

Le Trébon, Plan du Bourg, Costières de Crau et une partie de la Camargue sont inondés. Les coûts de cette inondation sont estimés à 444 000 livres (semés emportés, terres qu'on ne pourra plus semer, herbages gâtés, réparations extraordinaires, vidanges et roubines dont les digues ont été emportées, chaussées endommagées).

"L'an mil sept cens cinq et le vingtroisième jour du mois de novambre, à huit heures du matin, dans notre maison d'habitation par devant nous Jean Louis Deloste, conseiller du Roy, Lieutenant Général au siège, ressort et département d'Arles, est comparu sieur François Francony, l'un des maire et consuls, Lieutenant Général de police de ladite ville, lequel, pour et au nom de la communauté de la ditte ville, nous a remontré qu'après les grandes pluyes qui ont duré pendant longtemps, la rivière du Rosne ayant grossy extraordinairement, ces eaux ayant sur monté les digues qui les contiennent, et les auroint rompues et abatues en divers endroits, même dans le terroir de Tarascon, qui estant limitrophe avec celluy d'Arles, ses eaux auroint coulé dans icelluy et causé une très grande inondation qui ayant inondé une très grande quantité de bleds qui se trouvoit sepmée, comme une très grande quantité d'herbages où devoit dépaître les bestiaux pendant l'hyvert, ce qui auroit obligé les sieurs maire et consuls de cette ditte ville de nous requérir, comme patron Pierre Barret, et trois autres mariniers, nous serions remontés toujours par la ditte rivière pour faire la visitte du cartier appelé Tresbon.

Et avons vérifié qu'à la petite chaussée proche la porte de la Cavalerie, il y a eu une ouverture causée par la ditte rivière d'environ dix cannes proche la martellière, ayant remarqué que les eaux ont sablé tous les bleds sepmés et les herbages, en sorte qu'il faudra resemer la plus grande partie des dittes terres, les herbages estant perdeus, et réparer la ditte chaussée si la rivière le permet.

Nous avons ensuite visitté et veu le vieux levadon proche la maiterie du sieur de Moullin où il y a une ouverture d'environ quarante cannes qui a inondé les terres du dit sieur De Moullin,

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

des sieurs de Sommeyre, des hoirs du sieur Louys et autres dont les sepmés seront entièrement perdus et presque tous les herbages.

En remontant toujours le court de la ditte rivière, nous avons veu le grand enclos appelé les faïsses des Granier, dans lesquels se trouvent les tènements des sieurs de Saxy, marquis de La Goy, une grande partie des terres du mas du sieur de Parades, celluy des Baumettes, les tènements des sieurs de Piquet et Morant, le mas de Ranchier, celluy du nommé Morin et le grand mas de Baumont. Ayant vérifié et veu que tout les bleds qui avoient esté sepmés ont esté couvert par un limon meslé de sable et comme l'eau y a séjourné trop longtemps, les bleds sont si fort couverts et étouffés par le dit limon qu'il n'y a pas à espérer, à moins de les resemer. Et les herbages de ce cartier, estant plus bas par leur situation, sont gâtés pour cette année attandeu l'eau que nous y avons veu et qui gêtera les racines de l'herbe, et il faudra trois années pour que les dits herbages soient en bon estat.

Après quoy, nous avons visitté la grande chaussée de Tresbon depuis le mas et tènement de Parades jusques au commancemant de la ditte chaussée, proche la Cavalerie, ayant remarqué qu'il y a cinq ouvertures : la première estant de quarante-six cannes, l'autre de trante-deux, l'autre de vingt, l'autre de quinze, et la dernière de dix, et que toute la ditte chaussée a éroulé en plusieurs endroits, le derrière de la ditte chaussée ayant esté emporté par les eaux qui, passant par-dessus, écorchoint si fort le derrière de la ditte chaussée qu'en divers endroits elle n'a que trois pieds du courant, bien qu'elle en ayt dans son entier pour le moins seize [5,20 m], ce qui demande d'estre bientôt réparé, même de relever la chaussée de plus d'un pan. Et ayant en outre veu et vérifié qu'une partie des sepmés qui sont dans le susdit cartier sont entièrement perdus comme aussi beaucoup d'herbages, au nombre desquels sont ceux du mas de Trouchet, du sieur marquis de La Goy, du sieur marquis d'Estoublon, les terres de maistre Thomassy avocat et généralement toutes les terres qui sont proches les canaux des robines dont les digues ne sont plus en estat pour les réparations desquelles, il sera nécessaire de faire sans contredit des dépenses extraordinaires.

Au lendemain vingt-quatrième novembre, de neuf heures de matin toujours en la même campagne, nous serions partis du pont de Crau sur un petit batteau conduit par le dit Barret et ses mariniers pour veoir les terres inondées du Plan du Bourg et Coustières de Crau, terroir de la ditte ville, où estant nous aurions veu en premier lieu toutes les coustières du dit cartier de la Crau inondé depuis le susdit pont jusques au bois de Cays, ayant trouvé par tout trois ou quatre pieds d'eau [0,98 à 1,30 m], estant tous les herbages et bleds entièrement gâtés, n'estant pas possible de pouvoir les resemer. Visittant ensuite les terres du dit cartier du Plan du Bourg, nous aurions toujours trouvé quatre ou cinq pieds d'eau et recogneu que les terres en laborière du sieur Pierre Brunet, celles du mas de la Montcarde, celles du sieur Gaspard Brunet, la Tour d'Allen et du sieur Barthélémy Lanaud conseiller, sont toutes couvertes d'eau, ne pouvant en aucune manière estre resepmées cette présante année, les herbages ne pouvant estre en bon estat comme l'on a dit cy dessus de trois années, attandeu que l'herbe sera pourrie et qu'il faut un long temps affin qu'il en croisse une nouvelle.

Du lendemain vingt-cinquième novembre à dix heures du matin, toujours en la même compagnie, serions partis du quay de cette ville en batteau, et continuant notre visitte par le dit cartier du Plan du Bourg, nous aurions veu les terres du mas des Vouttes, la tour de Montleges [Mollégès], celles du sieur de Loste [de L'Hoste ou Delhoste] et Galignan estre en partie couvertes d'eau, en sorte qu'il seroit nécessaire de les resemer s'il étoit possible, toute cette grande quantité d'eau ne pouvant se vuidier dans la dite rivière du Rosne que par des petits canaux, ce qui demande beaucoup du temps et faisant les dittes eaux par ce moyen une longue résidence, il ne sera pas possible qu'on puisse resemer les dittes terres, estant les herbages gâtés pour longtemps comme ceux cy-dessus.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Après quoy nous avons veu les terres du mas de la Tourde Chantercier et de Beynes qui ont heu tous leurs herbages inondés. Au dit mas de Chantercier, une grande partie des terres a esté sablée. Nous avons encore veu qu'aux chaussées de la Commanderie appelée mas Tibert, appartenant à la religion de Malte, il y a trois ruptures aux dites chaussées et proche la terre dite la Belle Anne, l'une de quinze cannes, l'autre de douse et la troisième de dix, par lesquelles ouvertures et ruptures, les terres de la dite Commanderie ont esté inondées. Les chaussées du mas de Boisviel dépendant de la Commanderie Sainte-Luce, il y a cinq ouvertures. La première de soixante cannes et les autres quatre d'environ dix cannes, les eaux ayant gatté et perdu les bleds sepmés, tous les herbages, les terres du mas de l'Estourneau, celles du sieur de Caÿs escuyer, celles de la Porcellette, ont aussi entièrement perdu leurs herbages. Et tout de suite, nous aurions veu par des élévations que nous avons abordé que les herbages du village du mas du Radeau et de la Campana, ont esté entièrement couverts d'eau et les herbages gattés par la nitte, en sorte qu'on ne peut mettre de longtemps aucun bétail sur la place pour le faire dépaître.

Nous avons encore veu qu'aux chaussées du mas appelé de Passon, appartenant au sieur Artaud, il y a deux ruptures, l'une de vingt cannes, et l'autre de six, et les terres en herbages du dit mas, celles du Petit Passon, de la Campana, du mas d'Antonelle et du mont sont encore couvertes d'eau, comme aussi les herbages où l'on ne peut faire dépaître aucun bétail.

Du lendemain vingt-sixième novembre, nous nous sommes fait débarquer, toujours en la même compagnie, sur les chaussées du mas de Gouine qui ont eu deux grandes ouvertures, lesquelles nous n'avons peu approcher à cause du sable, mais nous avons veu que l'eau avoit entièrement inondé les tènements du Pelloux, la Tour de Parade, l'Eysselle, Faramant, Beauducq, la Favouillane, la Grand Ponche, ayant trouvé qu'il y a trois ouvertures d'environ dix à douse cannes chacune au dit tènement du Pelloux, les sepmés et herbages des dits tènements perdus entièrement, et les herbages qui ne sçauraient estre que dans le même estat que les autres cy-dessus énoncés, n'ayant peu aller plus avant à cause du grand limon qu'il y a, ayant trouvé des personnes dignes de foy qui nous ont affirmé et assuré, moyennant serment que nous leur avons fait prester que les eaux de la mer, s'estant meslées avec celles de la rivière du Rosne, avaient inondé les dits tènements des Eysselles, du Faramant, comme encore les terres du Paulet et de la Bellugue et que tous les herbages estoient perdus à l'exception de quelques parties qui se trouvent élevées par leur scituation.

Après quoy faisant traverser notre batteau du côté de la Camargues, ayant abordé au Corps de Femmemorte et sur les terres du Petit Badon proche la roubine des Salins de cette ville, nous aurions veu, autant que notre vue a peu porter, que les herbages de la Vignole sont encore inondés par la rivière bien qu'elle se trouve actuellement fort basse, ayant veu encore à la chaussée du dit Corps, proche le petit mas du Badon une ouverture de vingt cannes, et une autre de six et entre le Grand Badon et la terre du Vedeau appartenant au sieur d'Icard, écuyer, deux petites ouvertures et les chaussées de ces cartiers gattées en plusieurs endroits par le battement de l'eau, estant les bleds sepmés et herbages des susdits tènements entièrement perdus.

Du lendemain vingt-septième novembre, avons parcouru les ouvertures faites aux chaussées, proche le mas des Jacquines, et trouvé la première d'environ vingt cannes, et trois autres de six à sept cannes, deux ouvertures à la chaussée du mas du sieur de Loinville de quatre à cinq cannes chacune, et recogneu que les bleds du petit mas, ceux de Boisverdun et leurs herbages, ceux de Mont canard, Grifeuille, la Tour du Vallat et de Fielouze estoient entièrement perdus de la même façon que ceux cy-dessus.

Du lendemain vingt huitième novembre, en compagnie de qui dessus, nous avons veu la grande ouverture des chaussées du mas du Viguier d'environ vingt-deux cannes, dont les eaux ont couvert les terres du dit mas, une partie des terres du mas du sieur de Giraud, de

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

l'Armillière, de Verdier et d'Avignon, escuyers, qui ont perdueus quelques bleds sepmés et tous leurs herbages qui ont esté malheureusemant inondés comme les autre à fonds.

Disons encore que nous avons esté informés par des personnes de bien et dignes de foy, qu'aux chaussées qui sont au-dessous du Baron, il y a deux ruptures, la première d'environ cinquante cannes, et l'autre de huit cannes, par lesquelles le mas de Combet pert entièresment les terres laborables, et ses herbages, ensemble ceux des mas de Méjanés, de Carrelet, du Mas d'Agon, de ceux du sieur Michel, Vidalon, le mas Neuf appartenant au sieur de Vachères, ceux du mas de Cabassole, et de Notre-Dame d'Amour, du mas de la Garde, ceux de Chalot, de messieurs d'Antonelle, Lansac, de Valeriolle, du mas de Cabanes, de Gageiron, de Tourne Blanche, de la Tour de Margoye, de la Chassagne, Sainte-Cécille, de ceux du sieur marquis de Castillon, du sieur marquis de Goult, du mas de Remoules, du mas de Bourgogne, du grand mas de Saint-Andiol, du mas de Lubières, du grand mas de Beaujeu, du mas de Montdauphin du sieur de Broglia et enfin celluy de Seignoret.

Nous estimons, après meure considération et information par nous prises, que les dommages soufferts, et à souffrir à l'advenir se monteront à des sommes très considérables et très importantes,

Sçavoir pour les sepmés qui ont esté emportés, et qui sont entièresment pourris et gattés, à la somme cent dix mille livres et pour ce cy 110 000 livres

Pour les terres qu'on ne pourra plus sepmer attandeu qu'l y a encore d'eau à la somme de quarante quatre mille livres et pour ce cy 44 000 livres

Pour les herbages qui sont couverts d'eau et qui sont gattés, ne pouvant plus servir pour la nourriture du bétail, gros ni meneu, de quelques années par la pourriture des racines et germes à la somme de cent cinquante mille livres et pour ce cy

150 000 livres

Pour les réparations extraordinaires et presque inestimables de toutes les voidanges et robines dont les digues sont presque par tout emportées à la somme de quatre vingt mille livres et pour ce cy

80 000 livres

Et enfin pour toutes les réparations et réfections de toutes les chaussées emportées par le subversement des eaux et écroulées en beaucoup d'endroits à soixante mille livres et pour ce cy

60 000 livres

Revenant toutes les susdittes pertes que les habitans de la ville d'Arles ont soufferts à la somme universelle de Quatre cent quarante quatre mille livres; et pour ce cy

444 000 livres

Ce qui n'est pas extraordinaire par raport à ce que de cinq parties du terroir d'Arles, il y en quatre qui ont esté inondés mallheureusemant par la ditte rivière du Rosne.

Et ainsy a esté procédé à la présante commission et adresse [la dresse] du présent verbal, en foy de ce nous sommes soussignés avec les susnommés, signés De Loste lieutenant général, S. Francony Maire et consul, Sabatier archivair et secrétaire, et Granier greffier, à l'original".

BM Arles, ms 2184, Notes historiques sur Arles (1701-1789)

"Au mois de novembre, les eaux du Rhône furent si grosses qu'elles surmontèrent les digues et chaussées et particulièrement au quartier de Trébon, où elles furent emportées en partie, il y fut fait une descente par monsieur de Coste lieutenant général au siège et un verbal sur le dommage souffert et à souffrir par les particuliers du Trébon, Plan du Bourg et Coustières de Crau, lequel fut envoyé à la cour. Au 1^{er} janvier suivant (1706), les chaussées de Tarascon ayant aussi crevé, l'eau inonda de nouveau le terroir et il en fut dressé procès-verbal".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

BM Arles, ms 706, Livre de raison de la famille Paris, d'Arles

"Le 2^e jour de novembre 1705, la rivière du Rosne a sy fort grossy par les grandes pluyes quy ont régné depuis quelques jours, quy a subversé et passé par-dessus la grande chaussée de Tresbon de plus d'environ deux pans. Ce Rosne a esté plus haut que celluy de 1647 de plus de deux pieds, ayent inondé tout le terroir de Tresbon, ensemble tout le terroir de Fourques, l'un et l'autre terroir ressembloit une mer. L'eau du Rosne venoit sur le quay et passoit sur le trabuchet du pont du costé d'Arles. Le 3^e dudit mois, le Rosne a encore rompeu la grande chaussée au-dessus le mas d'Adorez et la Durance ayent subversé du costé de Chasteaurenard, l'eau est venue en sy grande abondance quy a inondé tout le terroir de Tresbon, l'eau passant au-dessus du chemin du pont de Crau de plus de deux pans. Le Rosne a aussy rompeu la grande chaussée proche Lansac. Le 4^e dudit mois, les eaux venant du costé de Lansac ont sy fort remply le quartier de Tresbon que sur le chemin du pont de Crau y passoit de trois à quatre pans d'eau. L'eau du lict du Rosne a esté sy haute, ayent passé par-dessus les chaussées depuis Lansac de plus de trois pans, ce que aucun homme vivant n'avoit veu jusques aujourd'huy. Le 5 novembre audit an, la grande quantité d'eau de Tresbon et dessendant sur le chemin du pont de Crau, il y avoit sur ledit chemin depuis Saint-Lazare jusques au comancement des arcades neuves sept à huit pans d'eau, en sorte qu'on ne pouvoit aller à la Crau qu'avec des batteau que les sieurs consuls avoint fait mettre pour passer le monde, on pouvoit néanlmoins passer par-dessus, sur le bord de la Durance".

BM Arles, ms 491

Inondation générale le 3 novembre 1705 : les eaux s'élevèrent à Arles à six pouces au-dessus du quai. Les salines de Peccais furent emportées et le sel submergé.

AC Aramon, E Supplément 800, BB 13

Inondation du Rhône (1705).

AC Beaucaire, BB 30, délibérations de novembre et décembre 1705

Délibération du 5 novembre 1705, fol. 466v^o :

"Par lesd. sieurs consuls, par l'organe dud. sieur d'Entraigues premier d'iceux, a esté propos que quelques précautions qu'ils ayent pris pour empêcher la rivière du Rosne de déborder à cause du grand torran des eaux qui venoient tant des rivières voisines que des eaux pluvielles, ils n'ont peu esviter, quelques précautions qu'ils ayent pris, la rupture des chaussées et notamment au cartier appelé Saint-Pierre de Camp public, et comme il est important pour l'avantage du public de fermer avec diligence lesd. ouvertures et esviter par ce moyen un second malheur, qui paroît évident à cause d'une grosse abondance d'eau qui règne encore dans ladite rivière du Rosne, requièrent délibérer ce qui sera fait pour s'en garantir".

[Intervention en ce sens du procureur de la communauté].

"Et les messieurs de l'assemblée, oppinant par rang et ordre ont unanimement délibéré que sous le bon plaisir de Monseigneur l'intendant et pour esviter un second desbordement, il sera dressé un devis des réparations que conviennent faire ausd. chaussées et pour cet effet, ils ont nommé Mrs Daumergues et Mailhan, bourgeois, Vanel et Merles ménagers, pour dresser led. devis, lequel sera envoyé incessamment à mondit seigneur l'intendant pour qu'il aye la bonté de nous permettre de fermer les ouvertures des chaussées et en empruntant les sommes nécessaires, advouant la depence qui sera faite pour cella".

Délibération du 15 novembre 1705, fol. 470v^o :

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



L'express envoyé auprès de l'Intendant revient porteur d'une ordonnance de celui-ci qui autorise les réparations et l'emprunt de 3000 livres à employer "sans divertissement" au paiement des entrepreneurs. Le conseil, tenu le 15 novembre, décide la mise aux enchères des réparations.

Délibération du 22 novembre 1705, fol. 472 :

La mise aux enchères des travaux de réparation des chaussées s'est soldée par une seule offre, avec l'exigence, jugée "exorbitante" de 4 000 livres. L'assemblée décide de poursuivre les enchères pendant cinq jours, et au cas où il ne se présenterait aucune offre avantageuse, de demander l'autorisation d'emprunter les 3000 livres auprès de six personnes et de faire faire le travail "à journées".

Délibération du 14 décembre 1705, fol. 475v° :

L'assemblée se résout à l'emprunt de 4 000 livres, comme l'ordonne l'intendant. Le trésorier est désigné pour aller à Villeneuve négocier cet emprunt et faire toutes les obligations requises pour une telle somme :

"De plus a esté proposé qu'ils ont employé beaucoup des habitans pour esviter un second débordement et empêcher que le terroir ne feut inondé en entrant par la rupture des chaussées et requierent advouer la dépence. Sur quoy Me Fabre estime que la dépence doit estre advouée et les messieurs de l'assemblée, oppinant par rang et ordre, ont unanimement advouée lad. dépence".

Le même conseil fait part d'un affaiblissement des chaussées en raison des travaux entrepris par les communautés voisines :

"Finalement a esté propozé qu'il est venu à leur connoissance que les messieurs de Bellegarde avoint fait une escavation et terrassement qui commuque jusques à Fourques ce quy empêche la vidange des eaux qui est dans nos marés et fait regorger icelles dans nos terres labourives et cauze un gros damage aux habitants. Comme aussy, il est venu à leur connoissance, que la plus part des habitants qui ont des terres aboutissantes à la chaussée se sont émancipés de la saper au pied et y faire des fossés, ce quy est d'un notable préjudice à icelles est cause que le Rosne les crève plus facilement, requérant sur ce délibérer".

L'assemblée décide que les consuls devront désigner deux personnes pour aller vérifier sur place les travaux effectués, "tant led. terrassement que fossés fait contre lesdites chaussées".

AC Beaucaire, DD 38, Supplique des maire et consuls de Beaucaire à l'Intendant du Languedoc, 11 décembre 1705

"Supplient humblement les maire et consuls et viguier de la ville de Beaucaire que la rivière du Rosne ayant extraordinairement débordé par les pluyes et violence des vents, elle auroit ouvert les chaussées de la ville à un endroit de longueur de 50 cannes et grandement de damage et dégradé le restant, en sorte que le terroir du Plan de ladite ville a esté inondé d'une manière que les bleds et grains quy ont esté semés sont dans un danger évidant de se perdre [...]". On supplie donc de faire fermer cette ouverture pour ne pas perdre la récolte et un devis des réparations est adressé à l'Intendant. Les consuls demandent ensuite l'autorisation d'emprunter 4 000 livres pour effectuer ces réparations.

- Le Verdon :

ADBR, C 2085, Procès-verbal des consuls de Castellane, 6 novembre 1705.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

La rivière de Verdon menaçait de plus en plus la ville de Castellane, non seulement en temps de crue, mais peut-être aussi par augmentation du module. C'est ce que tente d'exprimer le procès-verbal du 6 novembre 1705. Les consuls soulignent *"que la rivière de Verdon ne fut jamais aussy considérable, puisque nonobstant l'élévation que la communauté a fait faire en dernier lieu de la grosse digue, l'eau y passa dessus."* Toujours précis, les consuls de Castellane retracent les événements. On apprend ainsi que le roi lui-même envoya à la ville, après le débordement de 1702, *"quelques indamnités"*. Ils ajoutent : *"mais ce qui vient d'arriver dans le présent mois de novembre n'en mérite pas moins, à cause que les pluies ayant comancé dans la fin du mois d'octobre passé et continué jusqu'au quatrième de ce mois, mais d'une telle force"*, qu'elle immobilisa le bataillon du régiment de Mgr le Dauphin. Entre Castellane et La Garde, le vallon du quartier de Lalagne déborda avec *"une force extraordinaire"*. Les terres les plus dégradées furent au quartier de La Palud. Le Verdon ne se montra pas moins ravageur près de son confluent avec la Durance, à Quinson, où les consuls trouvèrent le 4 novembre 1705 leur moulin *"découvert, les tuilles rompues, les poutres et chevrons emportées, les murailles endommagées"*. Les fossés *"presque remplis de gravier et de nitas [boues, limons]"*.

- Le bassin du Var :

ADBR, C 2087, Procès-verbal du lieutenant du juge et des consuls de Fugeret, 17 février 1706.

Sur la Vaire, le lieu de Fugeret avait surtout souffert par *"le ravage des eaux pluviales arrivé le mois d'octobre"* 1705. Dans le quartier dit *"le plus haut Berlet"*, il n'y avait pas un dixième de la superficie qui ne fût *"engravé"*. Dans une propriété, le lieutenant du Juge et les consuls ont cette phrase : *"nous avons trouvé que l'abondance du gravier a esté si grande que les noyers qui sont à lad. propriété ont esté engravés jusques aux branches"*.

Aux hameaux d'Argenton, Coulegouira, La Beouge, Chabrières et Péloucy, le terroir était dans un *"état déplorable"*. Que ce soit à ces hameaux ou à Fugeret même, quinze familles avaient déjà quitté et déguerpi et le dommage général était évalué à *"une troisième"*.

ADBR, C 2087, Procès-verbal de l'inondation de novembre 1705 à Méailles, 2 février 1706.

A Méailles, les pluies avaient duré depuis un mois et demi. Les vallons avaient fait *"des dégâts épouvantables soit par des ravines soit par des vallons"*. Surtout, 10 maisons avaient été rendues inhabitables, ruinées. Le Défens servant au pâturage des bestiaux avait été sapé jusqu'au roc.

Dans toute cette partie orientale de la Haute-Provence, l'année 1705 paraît avoir été la plus dommageable : au Puget de Rostang, la grêle du 10 août emporta tous les grains à la veille de leur maturité [tardive ici], un *"fléau trop ordinaire dans cet terroir"*. Une longue et forte pluie suivit, qui ruina les terres mises en guéret ou fraîchement labourées et *"mit en ravines"* celles ensemencées. Un *"second déluge"* s'abattit le dernier octobre. Les habitants appréhendant la ruine de leur maison les quittèrent. Deux affreux torrents avaient *"si fort grossi leurs assiettes qu'ayans rempli leurs lits d'un affreux amas de pierres, ils bordent aujourd'hui nos maisons, qu'inaffablement crouleront"*, ajoutent les consuls. L'entrée du moulin à blé était obturée par un gros amas de pierres, tandis que plus haut, un pont de la hauteur de 7 cannes [14 mètres] par dessus le gravier *"ordinaire"* avait quand même été submergé par le torrent coulant au-dessous.

On retrouve ces énormes quantités de matériaux relevant les lits torrentiels à Saint-Benoît (viguerie d'Annot), proche de la Vaire et dominant le Coulomp. Le pont de bois sur ce torrent fut démantelé, *"à demi brisé"*. Le vallon de Rioul avait *"angrévé généralement tous les*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



prés et jardins qui estoient long de son cours et même abatu plusieurs terres voisines et arraché une quantité d'arbres prodigieuse". Les vignes étaient en une "grande désolation" et les visiteurs trouvèrent "que la plus part des maisons étant baties de simple terre et de pierres, les pluies ayant ramoli la terre", il y en avait neuf abattues, et aussi cinq granges.

A Sausses, après avoir dressé leur "verbal", lieutenant du juge et consuls apprirent, le 9 janvier 1706, "un accident bien funeste", la chute de cinq à six maisons "à cause des grandes pluies", et sous les ruines desquelles il mourut huit personnes, et trois autres "déterrées" dont la vie semblait compromise. Les bestiaux des écuries périrent également sous ces maisons.

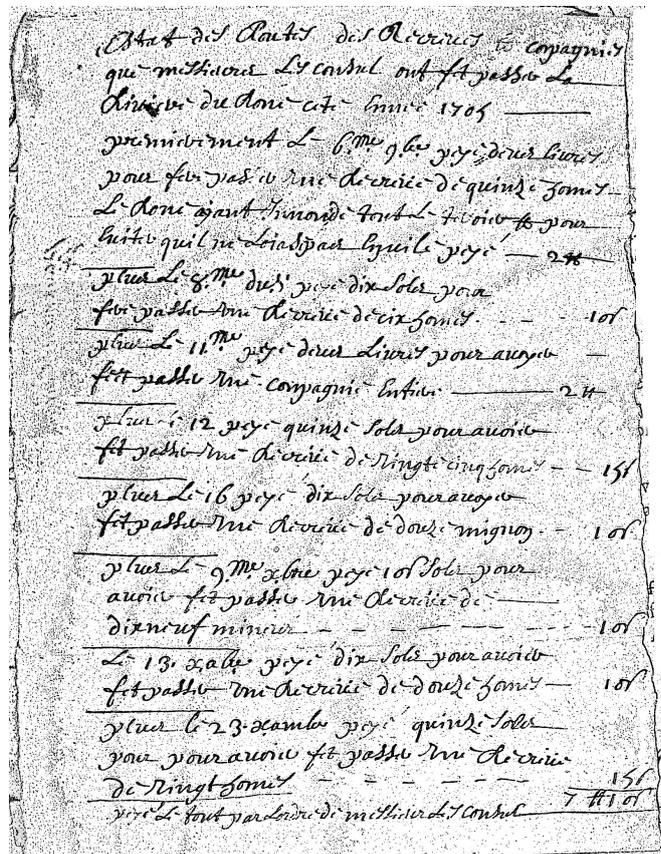
Aurent [actuelle commune de Castellet-les-Sausses] rappelle la "si grande et extraordinaire pluie" qui domina "avec une si grande abondance et durée" du 31 octobre au 4 et 5 novembre. Le Coulomp, mais surtout le "vallon de Fods" créèrent des dommages irréparables, "y ayant partout plus d'une canne de grevier et la rivière et vallon y passent actuellement".

- La Basse-Provence occidentale :

ADBR, 135 E BB 15, fol. 80

A Aubagne, au moins une mention de débordement parmi les fleuves côtiers, ici l'Huveaune. Les fermiers des moulins de la farine demandèrent des réparations, "à cause de la grande inondation des eaux arrivées le troisième du présent mois [de novembre]", qui emporta une partie de l'écluse, "tant de pierre que de bois et de la prise engravée [par la rivière]". La muraille fut abattue entre la rivière et le canal.

AC Beaucaire, DD 47, "Estat des routes des recrues et compagnies que messieurs les consul[s] ont fet [fait] passer la rivière du Rone cette année 1705"



Dépenses faites en période d'inondation, pour faire franchir le Rhône (vers Tarascon) aux "recrues" et compagnies de soldats, afin d'éviter d'être obligés de les loger en ville, à Beaucaire.

"Premièrement, le 6^e novembre, payé deux livres pour fere passer une recreue de quinze homes **le Rone ayant inondé tout le terroir** et pour éviter qu'il ne loge pas en vile peye 2 livres

Plus le 8^e dud., peye dix sols pour fere passer une recreue de dix homes
10 sols

Plus le 11^e, peye deux livres pour avoyr fest passer une compagnie entière
2 livres

Plus le 12, peye quinze sols pour avoyr fet passer une recreue de dix-neuf mineurs

10 sols

Plus le 9^e décembre, peye 10 sols pour avoyr fet passer une recreue de dix-neuf mineurs

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

10 sols

Le 13 décembre, peye dix sols pour avoir fet passer une recreue de douze homes

10 sols

Plus le 23 décembre, quinze sols pour avoir fet passer une recreue de vingt homes

15 sols

Peye le tout par l'ordre de messieurs les consuls : 7 livres.

AC Beaucaire, BB 30, délibération du 26 février 1706, fol. 202

Litiges et contestations, presque inévitables, entre villes voisines, au sujet des conséquences dommageables des crues et inondations du Rhône, survenues depuis l'automne 1705. Sous la pression judiciaire, Beaucaire décide alors d'accélérer le processus de fermeture des brèches. A la suite, toujours en vue d'un procès en cours, le maire rappelle les deux débordements extraordinaires des 3 novembre 1705 et 2 janvier 1706.

"Mrs les maires ont dit, de la bouche dud. sieur Olivier, que M. de Raousset leur collègue, qui est présentement à Aix pour différentes affaires de la communauté et notamment pour deffendre contre Mrs d'Arles pour leurs prétendus dommages et interests qu'ils demendent contre cette communauté que les eaux ont causé dans leur terroir, en emportant et rompant les chaussées de la communauté. Ces Messieurs poursuivent vivement et par une lettre dud. Sr de Raousset qui les informe de l'état des choses, il leur dit que M. d'Arles ont mandé des nouveaux députés à Aix, pour poursuivre"

Après lecture de la lettre de M. de Raousset, le conseil considère que l'affaire est très importante et nomme des députés pour aller défendre la cause de Beaucaire à Aix :

"Disent aussy lesd. sieurs maires, de la bouche dud. Olivier que pour deffendre aux vaines prétentions desd. sieurs d'Arles, il serait à propos, suivant l'avis de l'avocat de la communauté, de rapporter des certificats des communautés supérieures contremont la rivière du Rhône jusques à Villeneuve, pour justifier de deux débordements extraordinaires, qui sont arrivés le 3 nov[embre] et 2 jan[vier] dernier"

AC Beaucaire, BB 30, conseil tenu en mars 1706, fol. 207

"Messieurs les maires on dit, de la bouche dud. sieur Olivier, que sur l'instance formée par la communauté d'Arles contre celle de cette ville par devant nosseigneurs des requêtes du palais séant à Aix, jugement auroit été rendu par la Chambre, le 3^e du courant, qui ordonne que la communauté de cette ville fera réparer et fermer les brèches et ouvertures que les débordements et inondations de la rivière du Rhône avoint fait à nos chaussées, à ses fraix, sauf d'en faire. Ce jugement n'étant que provisionnel, et qu'il est expédient de fere juger le procès au fons et principal, Mrs de Raouset et Laudun, maire-consul de cette communauté qui a été à la poursuite et sollicitation dud. jugement, étant encore à la ville d'Aix pour affaires de la communauté et du sentiment de faire réparer incessamment les ouvertures, crainte que le retardement ne portat préjudice aux droicts de la communauté et M. de Raousset de Soumabre qui fut député par la communauté pour aller solliciter le jugement dud. procès se porta aud. Aix avec M. Marin un des greffiers où ils étoit lors du jugement, d'où ils sont revenus depuis le jourd'hier seulement, et ont dit, que le Conseil de la communauté porte de réparer incessamment les ouvertures desd. chaussées.

Lecture faite par led. Mr Marin dud. jugement, le Conseil a délibéré que, dès demain, Mrs les caminiers se porteront sur lesd. chaussées depuis le Pas de Bouquet jusqu'aux parties d'Arles, pour faire déclaration des trous, ouvertures et brèches, que les débordements derniers de la rivière du Rhône y ont fait, et de l'endroit où la chaussée doit se faire, s'il est nécessaire de changer le siège et plateforme où étoit la vieille. Et sur leur devis et déclaration les enchères

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



seront continués et la délivrance se fera jedy prochain, pour quatre ouvertures au-dessus de Tarascon, et trois au-dessous allant contre Arles, les autres brèches et ouvertures devant se faire à journées, et qu'à la diligence de Mrs les maires consuls, la communauté de la ville d'Arles sera advertie et sommée par un acte qui lui sera signifié dès demain de nous fournir des entrepreneurs et moins disant pour led. travail, et de se trouver à lad. délivrance si bon leur semble".

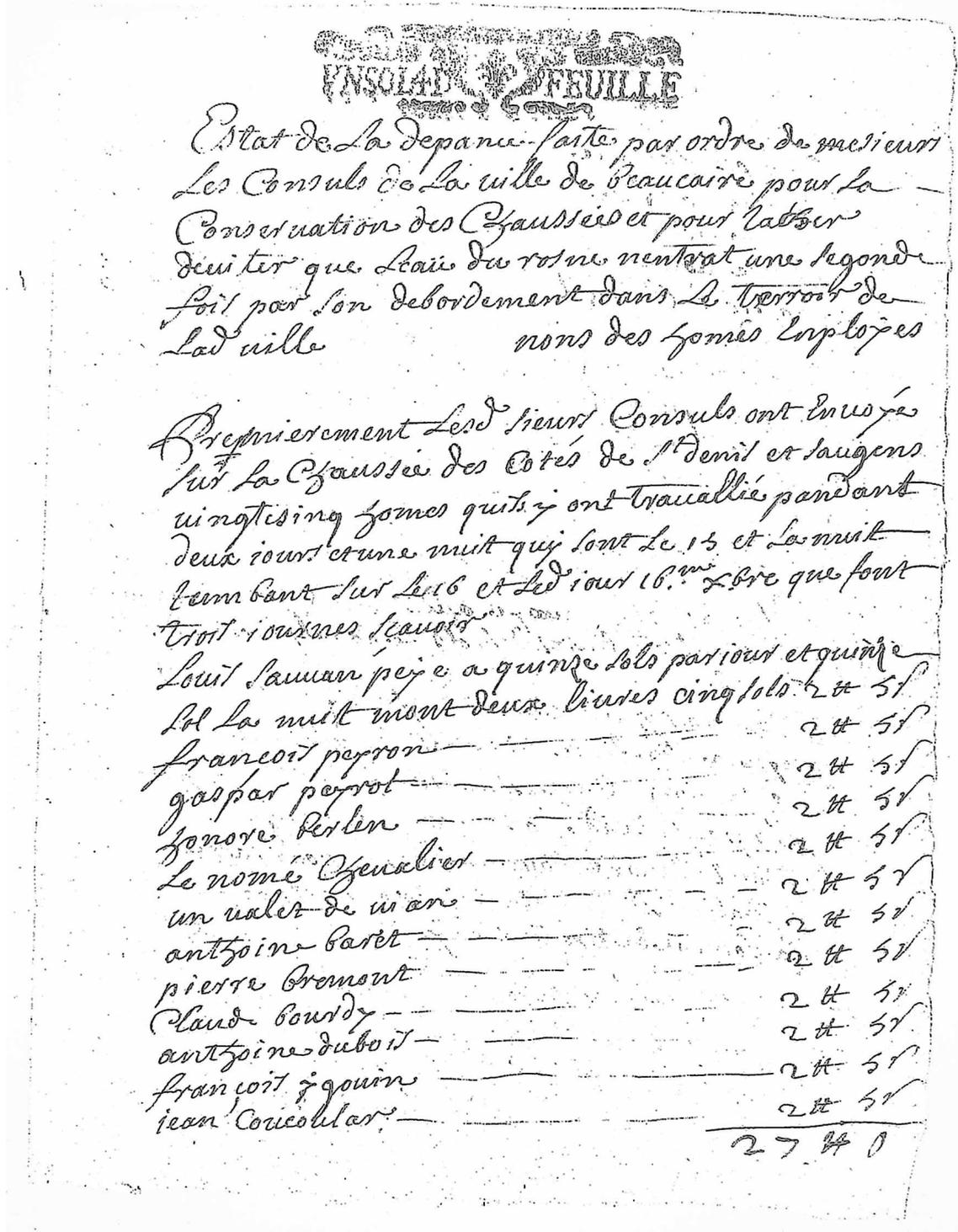
AC Beaucaire, série DD 47, Dossier de cinq documents : dépenses faites sur les chaussées pour prévenir l'inondation, de l'automne 1705 à l'année 1706

Le dossier qui suit présente quelques documents qui illustrent parfaitement la réaction des autorités communales et des habitants en présence de la menace imminente d'inondation. Le travail aux chaussées devient un devoir civique, engageant les "travailleurs" hommes, mais aussi nombre de femmes, sous-payées (**Doc. 2**). La conjoncture est celle d'une crise sur les deux rives du Rhône, déclenchée dès le mois d'octobre 1705, puis aggravée à nouveau en début d'année 1706 et à nouveau encore au cours de l'automne de cette dernière année. Un autre dossier consacré à l'année 1708 marque le point culminant d'une période d'aggravation considérable en fréquence des crues de l'hydrologie bas-rhodanienne, même si hauteurs et débits n'atteignent pas l'ampleur des crues isolées de 1755 puis celles du XIX^e siècle.

Doc. 1 : *Estat de la dépance faite par ordre de messieurs les consuls de la ville de Beaucaire pour la conservation des chaussées et pour tâcher d'éviter que l'eau du Rosne n'entrât une seconde fois par son débordement dans le terroir de lad. ville [le document date de l'automne 1705]*

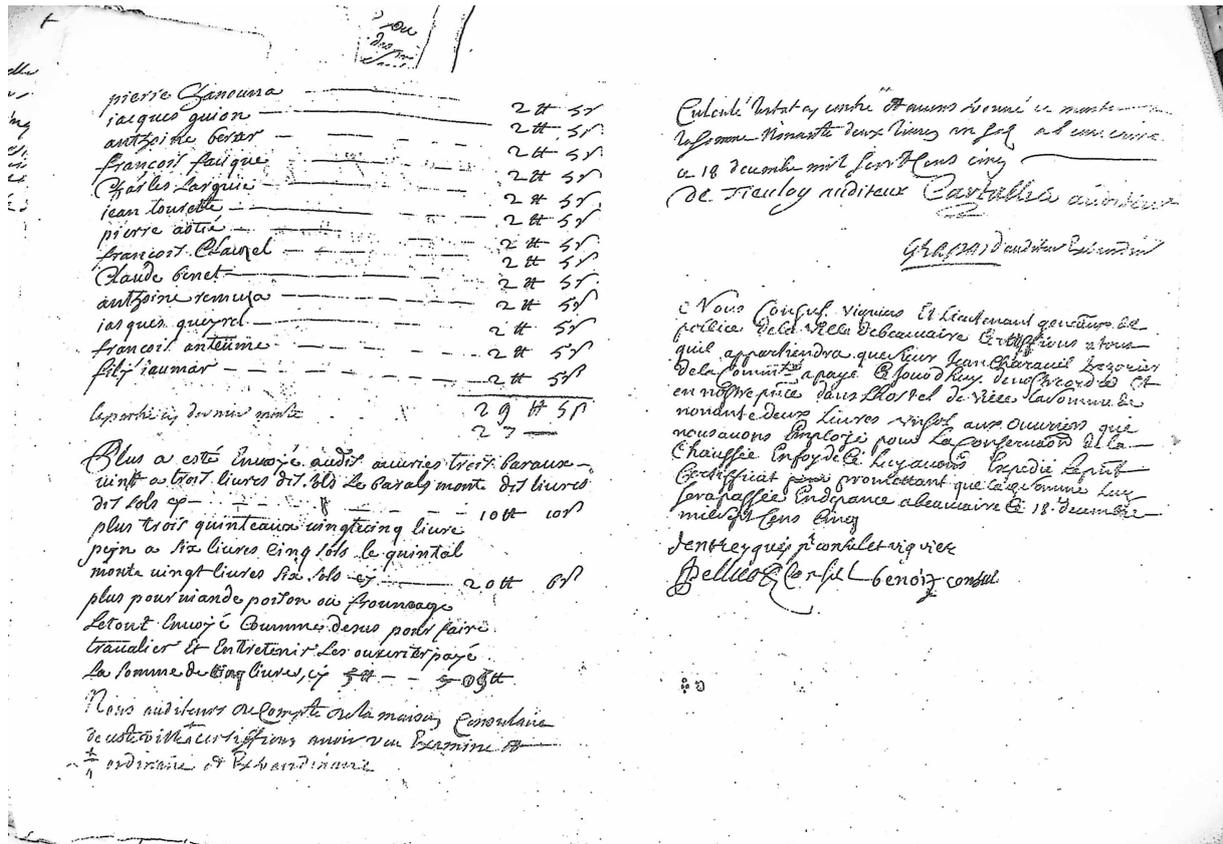
Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE





Cette action de protection des chaussées eut lieu la journée du 15, la nuit du 15 au 16 et la journée du 16 décembre 1705.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



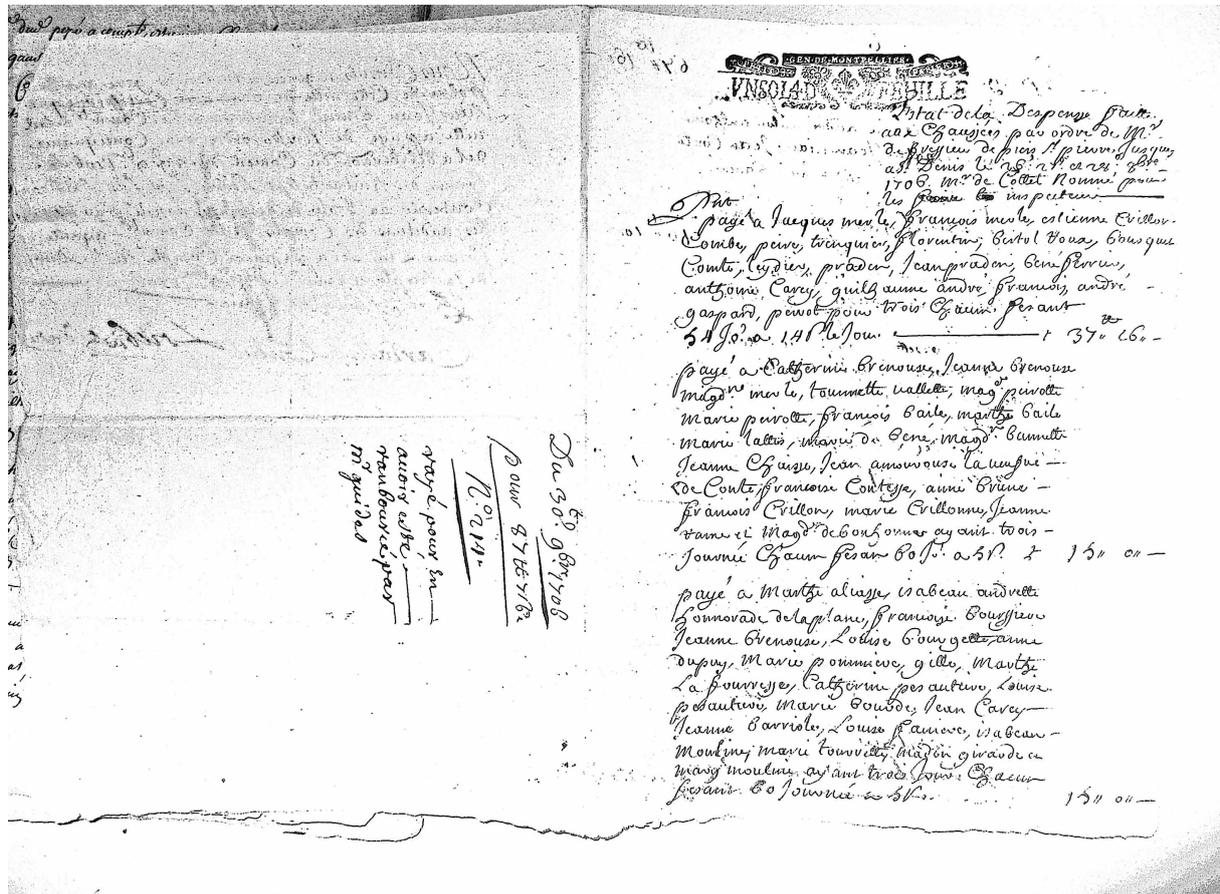
A noter que le travail de jour et de nuit est payé ici 25 sols (1 sol de plus qu'en 1706, Cf. Doc. 2). On note aussi, comme pour le document du 27 novembre 1706 (Cf. Doc. 3), la fourniture de pain, de vin, de fromage et la mention de viande.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Doc. 2 : *Estat de la despense faite aux chaussées par ordre de M. de Bressieu depuis Saint-Pierre jusques à Saint-Denis le 26, 27 et 28 octobre 1706, par M. de Cottet, nommé pour les faire inspecter.*



Enumère 54 journées d'hommes payées 14 sols l'une

60 journées de femmes payées 5 sols l'une

Plus : autres 60 journées de femmes au même prix

42 autres journées de femmes au même prix

24 journées de femmes id.

Le nommé Cottet, inspecteur, reçoit 3 livres

TOTAL : 87 livres 7 sols 6 deniers (compris le prix du papier)

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

Doc. 3 : Etat des despenes faictes pour la conservation des chaussées, le 27 novembre 1706.

LIÉGEOIS

Etat des Despenes faictes pour la Conservation
des Chaussées Le 27^e 9^{bre} 1706

Prem ^{re} pour six jours admis	payé a antoine peire, françois peire, toussain poulin, et Jean Bourneau pour six journées, ayant travaillé tout le jour, a 12 ^s par jour	3 ^l 12 ^s 0
pour six double admis	payé a Jean françois mion, antoine Jouven, antoine arcoulet, Louis Pauin, espery milber, et Louis Sablier pour six journées ayant travaillé pendant la nuit et le jour a 14 ^s	7 ^l 4 ^s 0
pour six double admis	payé a Louis samuel, vincent Cousté Jean veran, Jean benigne, Glosy Latis et M ^{re} Merle pour avoir travaillé pendant la nuit et le jour a 14 ^s	7 ^l 4 ^s 0
pour six double admis	payé a Joseph Barriere, Jean pages Jean Bourneau, Jean Reynard, catrune Laylong, Jean Peraultin, et Jean pour avoir travaillé pendant la nuit et le jour a 14 ^s	7 ^l 4 ^s 0
pour six double admis	payé a antoine Peraultin, pon vidau Jacques Castan, espery Castan, françois Dubois, et pierre Fastoumier pour avoir travaillé pendant la nuit et le jour a 14 ^s	7 ^l 4 ^s 0
	<hr/>	32 ^l 8 ^s

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

Page 6		Page 7	
Paye a Guilbaume puyet, Jean Urgie pour la double Journes Admis	52 ^o 80 ^o	La page 6. Contre le monte pour la fourniture d'un Cheval qui est le Consul Bossy est pour prendre garde aux travaux des Chaussées Admis	95 ^o 11 ^o 17 ^o
Paye a Guilbaume unibel, antoine privat, Pile, Françoise privat, antoine L. Trise, antoine L. Trise, et Jean Journes pour avoir travaillé pendant le jour et la nuit a N.A. Admis	7 ^o 40 ^o	pour le papier usque pour vingt cinq traverses pour les Chaussées pris chez l'antiquaire, usque de Jean Bluyet a N.A. papier Admis	2 ^o 15 ^o 18 ^o
Paye a Thomas, Simon gague, pour Aroux, Jacques g. auger, Reynard quist epuyet, gague pour avoir travaillé pendant le jour et la nuit a N.A. Admis	7 ^o 40 ^o	pour la double Admis	7 ^o 40 ^o
Paye a Martin Lizon, Jacques Clave Gimouy Breton, Claude Four, gague Admis	10 ^o 18 ^o	pour la double Admis	10 ^o 18 ^o
Paye a antoine Trise, d. Vaynard pour avoir porté l'equil estote Nuejans aux Chausées Admis	1 ^o 18 ^o	pour la double Admis	1 ^o 18 ^o
Amboise alloué le Consul Bossy pour de par et un qui avoit pris aux usque pour deux quintaux pains pris chez usque, usque, et usque a N.A. Admis	20 ^o 12 ^o	pour la double Admis	20 ^o 12 ^o
pour trois traverses et un pain chez la Nigronne a N.A. Admis	9 ^o 00 ^o	pour la double Admis	9 ^o 00 ^o
pour de fromage chez la Nigronne a N.A. Admis	3 ^o 15 ^o	pour la double Admis	3 ^o 15 ^o
	93 ^o 17 ^o 00 ^o		

99-4-5

nous audit-eus des Comptes ordinaires et extraordinaires
Certifications, avec vu et examine en presence de nos
Les Consuls Les present Comptes de Despenes faicte
pour la Consualation des nos Chausées Lors que
La rivière avoit grossi et en danger de submerger
a la fin du mois de novembre, de novembre, et nous trouvis
celle se monter a la somme de nonante, et arreste
Luzus, quatre sols, et trois deniers, ainsi Les, et arreste
a deux lires et quatorzieme de novembre mille sept cent
de six.

Bages audit-eus
Bossy audit-eus
E. puyet audit-eus

Nous Consuls saquisseus l'estimeus genus de police de la ville de Beauve
Certifications que Jean Brunel usque de la ville a paye de nos
ordre usque de la ville de Beauve de la ville de Beauve de la ville de Beauve
nonant usque de la ville de Beauve de la ville de Beauve de la ville de Beauve
par usque de la ville de Beauve de la ville de Beauve de la ville de Beauve
usque de la ville de Beauve de la ville de Beauve de la ville de Beauve

63 Off. de Consul et Nigron
Cartellus Consul

A noter que les travailleurs touchaient 12 sols par jour, mais le double lorsqu'ils travaillaient de jour et de nuit, le cas le plus général ici :

On compta :

- 6 jours de travail de jour
 - 49 journées de travail de jour et de nuit
 - La fourniture et l'acheminement de deux quintaux de pain
 - *Idem* pour 3 barreaux $\frac{1}{2}$ de vin
 - *Idem* encore pour 16 livres de fromage
 - La journée du cheval du consul Bossy, qui est allé "prendre garde" des travaux aux dites chaussées.
 - L'achat de 25 "tareirons", instruments nécessaires aux travaux sur les chaussées
 - Une autre journée de cheval pour le transport des choses nécessaires jusqu'aux chaussées.
- Au TOTAL : la dépense de cette journée du 27 novembre se monta à 99 livres 4 sols (compris le papier timbré à "deux sols la feuille").

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

Doc. 4 : Rolles de la despance faite aux chaussées le 26 décembre 1706 pour empêcher le sumergement [submersion] du Rosne.

DEUX SOLS PAR JOURNÉE

Rolles de la despance faite aux Chaussées le
26^e de Dec. 1706 pour empêcher le sumergement
du Rosne

Le 27^e de Dec. par a compte, obtenu Charles Louis Sablio,
Jacques gausaud, seynaud guiot, pierre gasquet, extreme
Cilicout, Goude, peyre, et François pour dix journées a
15^s montez 7^l 10^s

Le 28^e de Dec. par a compte, obtenu Charles Louis Sablio,
Louis Berlem, Claude roux, Henry dabbia,
pierre tartognier, Jean florentin, Cristol
roux, bouquet et François mole pour dix
journées a 15^s montez 7^l 10^s

Le 29^e de Dec. par a compte, obtenu Charles Louis Sablio,
Kwolo, george bis, Jacques Coste, Etienne
mathieu, Jean madet, Cécile fécier, antoine
Carot, et guilheanne andré pour dix journées
a 15^s montez 7^l 10^s

Le 30^e de Dec. par a compte, obtenu Charles Louis Sablio,
Joseph Raymond, Jacques Bellange
Joseph Berdoin, Claude giro, Jean Ledier,
pierre fécier, gaspard peyron, Jean Viaz Joseph
d'amo et Jean Berard pour dix journées a
15^s montez 7^l 10^s

Le 31^e de Dec. par a compte, obtenu Charles Louis Sablio,
Jean fécier, pierre Bayot, François andré,
pierre mauriz, antoine marlot, Louis le pelatier
Raymond Compas, Jacques coquer, Lauvent roque
et Joseph Perin pour dix journées a 15^s montez 7^l 10^s

37^l 10^s

Le total porte ici sur 52 livres 10 sols, uniquement pour des travailleurs hommes payés 15 sols la journée. Leurs noms sont énumérés par groupes de dix personnes.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

Doc. 5 : Etat de la dépence faite par ordre de messieurs les mères [maires] consuls et viguier de la ville de Beaucaire pour faire une digue pour soutenir les eaux afin d'éviter que le Rosne ne rentrât par l'ouverture de la chaussée près Saint-Pierre de Cans public, lesdits sieurs consuls y ont employé honze homes qu'ils y ont travalié tout le 26 décembre...

UNSOULAD DE BEUILLE

Etat de la depence faite par ^{ordre} messieurs
 Les meres Consuls et viguier de la ville de
 Beaucaire pour faire une digue pour soutenir les
 eaux afin d'eviter que le rosne ne rentrât par
 l'ouverture de la Chaussée près St Pierre de
 Cans public lesdit sieurs Consuls y ont employé
 honze homes qu'ils y ont travalié tout le 26^{me} Dec^{bre}
 leauoir

Pierre Praden auquel a esté payé pour sa d ^e	15 s
journee quinze sols y	15 s
Louis Pailhan	15 s
Francois quendon	15 s
Claude Benoit	15 s
Honoré Berlen	15 s
Gaspar Peyrot	15 s
Antoine Baret	15 s
Pierre Bremon	15 s
Claude Bourdi	15 s
Antoine Duboit	15 s
Jacques Almeras	15 s
	150 s

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE